

2) Droit à la libre expression et libertés fondamentales

- **Respect de l'autre, liberté d'association politique, liberté de rassemblement, liberté de la presse et liberté du cyberspace en tant que biens communs.**
- **Existence d'une police neutre au service de l'État de droit et des Déclarations universelles des droits humains.**
- **Dissolution de toute forme de forces parallèles et d'appareils de censure.**

[Cliquez ici pour lire les détails sur ce point](#)